

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 23 novembre 2023**

**RESSOURCES ET MOYENS  
ÉCONOMIE  
INTERCOMMUNALITÉ ET  
NOUVELLES TECHNOLOGIE**

# INTERCOMMUNALITÉ

# **CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (exercice 2022)**

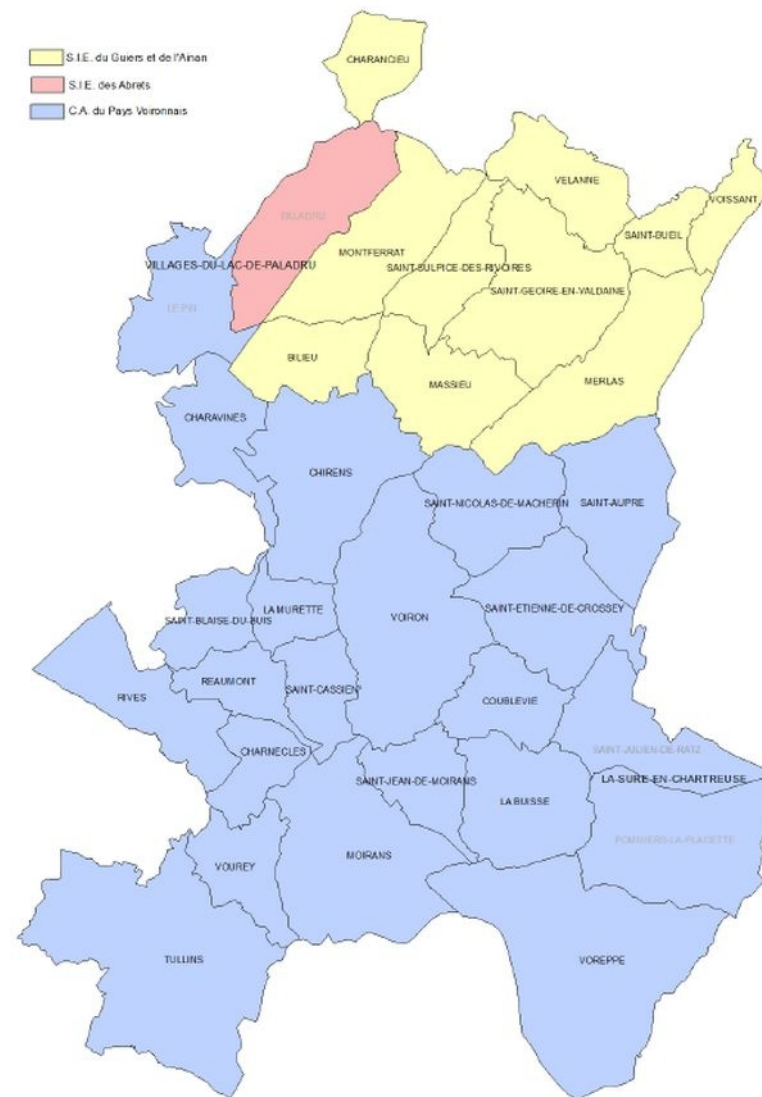
## LE PATRIMOINE EAU

### En régie directe :

- 21 communes
- 42 561 abonnés soit 83 632 habitants
- 851 km de canalisations
- 44 sources ou forages
- 65 réservoirs

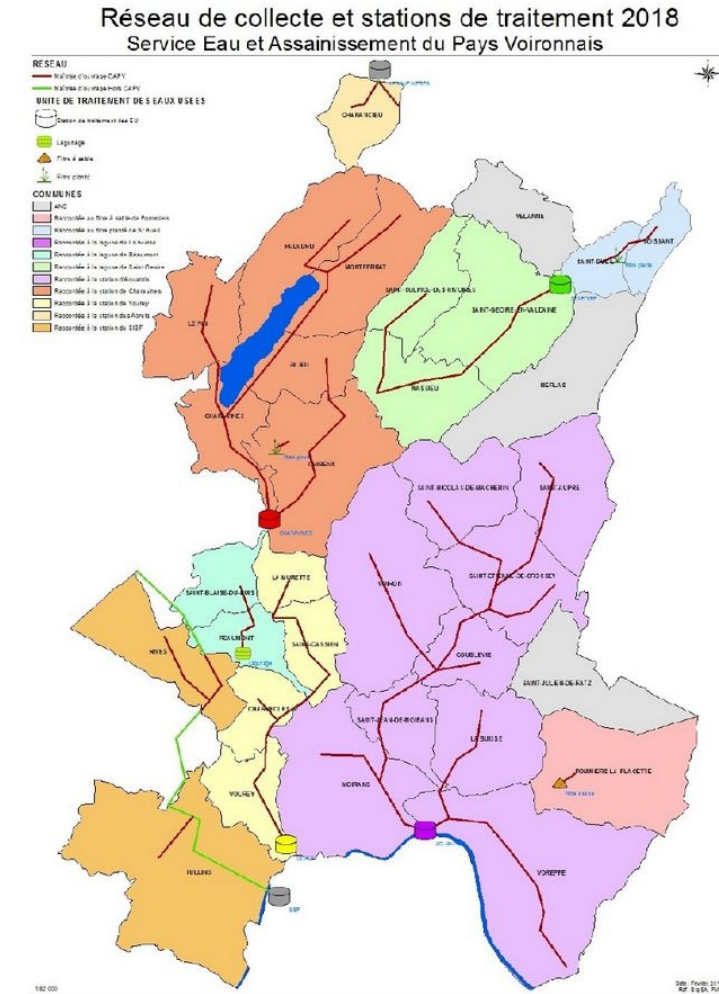
### En « représentation-substitution » :

- 11 communes (syndicats intercommunaux qui se superposent en partie à la CAPV)



## LE PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

- 31 communes en assainissement collectif et non collectif
- 47 165 abonnés soit 79 309 habitants desservis par un réseau unitaire ou séparatif
- 619 km de réseau
- 9 stations de traitement des eaux usées dont :
  - ◆ 5 de type boues activées (Aquantis, Tour du Lac, Vourey, St Geoire en Valdaine et Tullins)
  - ◆ 1 lagunage (Réaumont)
  - ◆ 1 filtre à sable (Pommiers La Placette)
  - ◆ 2 filtres plantés de roseaux (Chirens et St Bueil)



## LES CHIFFRES CLÉS DE L'EAU

- Abonnés : 42 561 (soit 50 abonnés/km) ↗ (41 816 en 2021)
- Volume prélevé en milieu naturel : 7 156 387 m<sup>3</sup> (dont 6 949 729 m<sup>3</sup> mis en distribution)  
↗ (6 777 168 m<sup>3</sup> en 2021)
- Volume importé : 110 417 m<sup>3</sup> ↗ (96 857 m<sup>3</sup> en 2021) soit 1,5 % du volume prélevé = quasi autonomie
- Volume exporté : 317 075 m<sup>3</sup> ↗ (213 280 m<sup>3</sup> en 2021) soit 4,4 % des volumes produits
- Rendement réseau : 72,9 % ↘ (74 % en 2021)
- conformité physico-chimique : 97,2% (542 prélèvements) ↗ (97 % en 2021)
- conformité microbiologique : 99,8 % (538 prélèvements) ↗ (99,6 % en 2021)

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'ASSAINISSEMENT

### ➤ Abonnés :

- ◆ 39 039 pour l'assainissement collectif (82,8 % des abonnés raccordés au réseau collectif) ↗ (38 025 en 2021)
- ◆ 8 126 pour l'assainissement non collectif ↘ (8 162 en 2021)

### ➤ Volumes :

- ◆ Volumes assujettis à l'assainissement collectif : 3 625 096 m<sup>3</sup> ↘ (3 686 804 m<sup>3</sup> en 2021)
- ◆ Volume collecté : 93 m<sup>3</sup>/abonné ↘ (97 m<sup>3</sup>/abonné en 2021)



# CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (exercice 2022)

## LES TARIFS DE L'EAU

- Part fixe (abonnement) : 43,19 € HT/an (42,22 € HT/an en 2021) ↗
- Part variable (consommation) : 1,41 € HT/m<sup>3</sup> (1,39 € HT/m<sup>3</sup> en 2021) ↗

## LES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

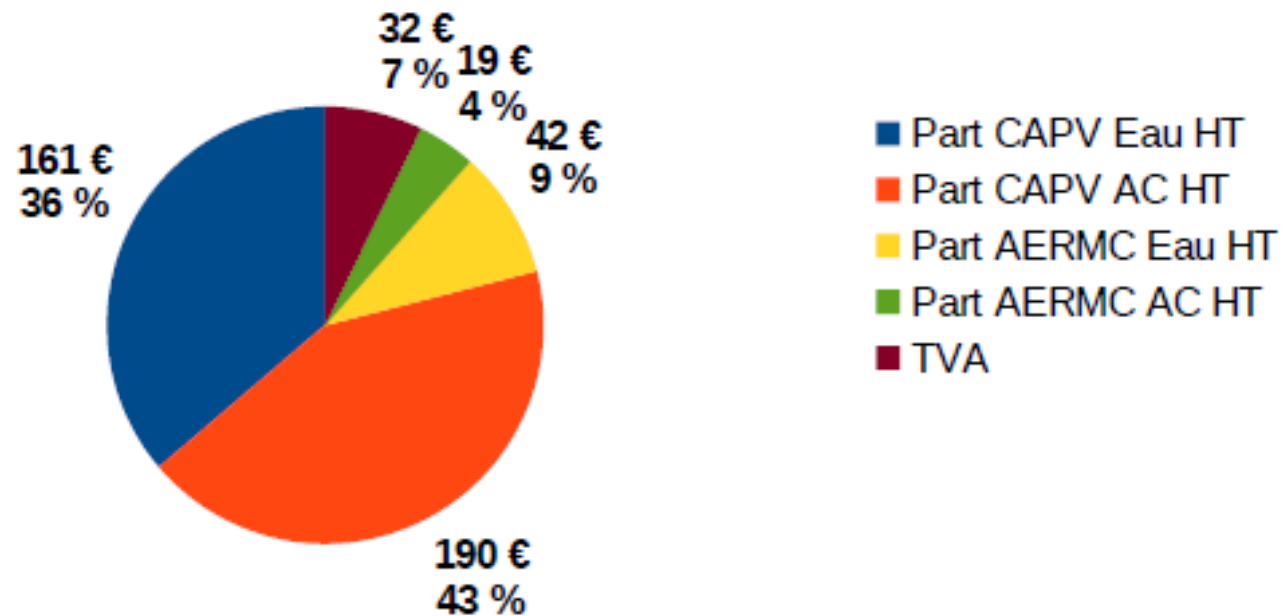
- Part fixe (abonnement) : 30,48 € HT/an (29,80 € HT/an en 2021) ↗
- Part variable (consommation) : 1,65 € HT/m<sup>3</sup> (1,61 € HT/m<sup>3</sup>) ↗

**En 2021, pas d'évolution des tarifs / à 2020 afin de préserver le budget des usagers après la crise sanitaire et en cohérence avec le léger ralentissement des investissements sur 2020.**

**Mais en 2022, décision d'appliquer l'inflation (+2,3%).**

# CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (exercice 2022)

REPARTITION D'UNE FACTURE EAU + ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE 120M<sup>3</sup>



## LES INVESTISSEMENTS 2022

- Une cinquantaine d'opérations en eau potable et assainissement pour **11 995 588 € HT** (5 560 095 € HT pour eau /6 435 493 € HT pour assainissement) contre **6 080 000 HT en 2020 et 9 205 000 HT en 2021 ↗**
- Plusieurs facteurs :
  - ◆ Constitution d'une unité au sein du service dédiée majoritairement aux études et travaux d'eau potable et d'assainissement
  - ◆ Chantiers de grande envergure tels que l'agrandissement et la mise aux normes de la station d'épuration Aquantis de l'interconnexion avec Grenoble Alpes Métropole route du Chevalon à Voreppe
  - ◆ Poursuite des travaux de renouvellement des conduites pour amélioration du rendement réseau, amélioration de la qualité de l'eau (suppression conduites plomb ou pvc...) et sécurisation des ressources (protection des captages, réhabilitation des réservoirs...).

## LES PROJETS 2023

- Poursuite des travaux d'agrandissement et de rénovation de la station d'épuration Aquantis + projet de création d'un bâtiment d'accueil de publics à visée pédagogique
- Unité de méthanisation des boues
- Réalisation d'études et de travaux de mise en séparatif de réseaux unitaires ciblés comme prioritaires par le SDA
- Finalisation d'études (maillage avec Grenoble Alpes Métropole) et démarrage d'autres (Rives)
- Poursuite travaux de renouvellement ou renforcement des réseaux d'eau potable (Voreppe, Tullins, Charavines...) et d'assainissement (plage de Paladru...).

**CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service  
public d'élimination des déchets  
(exercice 2022)**

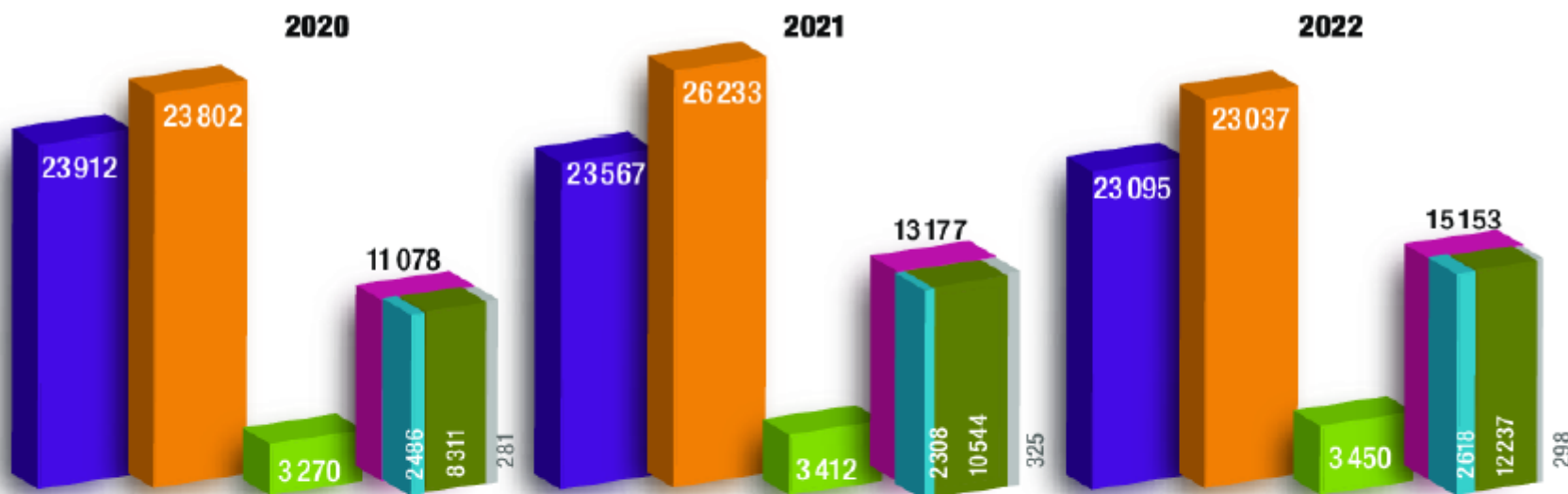
## LES FAITS DE L'ANNÉE 2022

- Changement du système d'exploitation du contrôle d'accès aux déchèteries
- Troisième année du Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC) avec le soutien de l'ADEME
- Coopération décentralisée au Sud Soudan

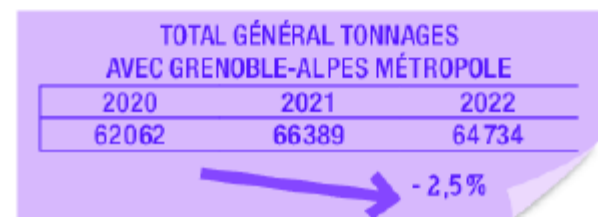
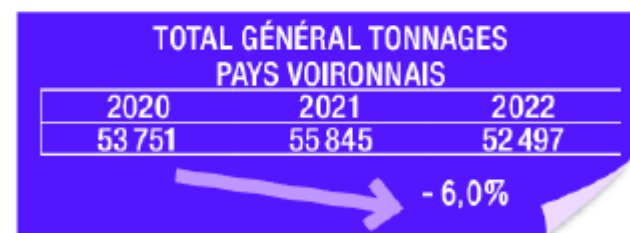
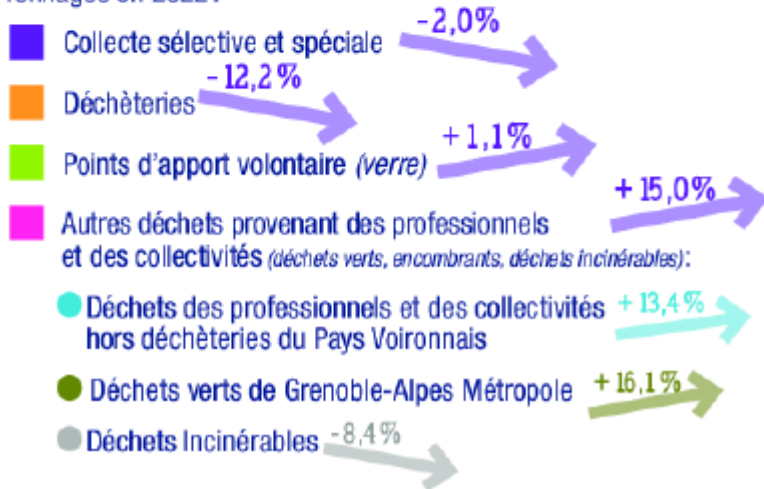
# CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (exercice 2022)

## SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR MODE DE COLLECTE

La collecte sélective et les déchèteries représentent 94,5% des tonnages produits



Tonnages en 2022 :



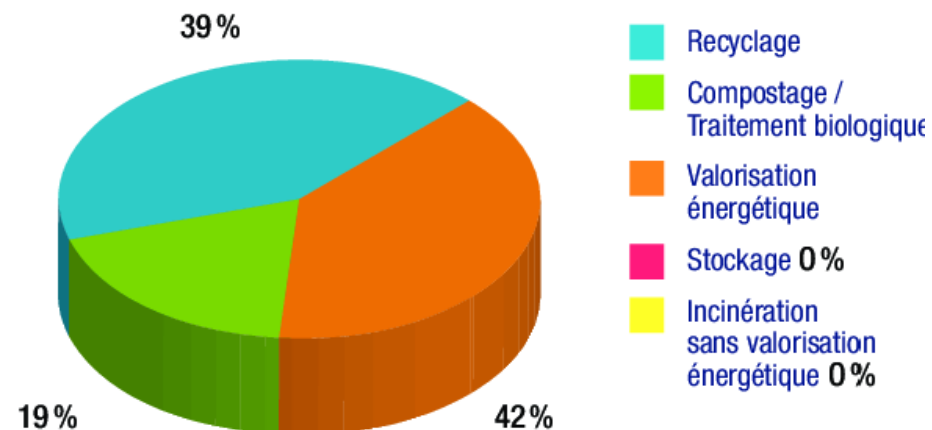
# CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (exercice 2022)

## SYNTHÈSE DES FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

**52 497 tonnes de déchets en 2022 (soit -6 % par rapport à 2021 car ↘ 12,2 % des tonnages ayant transités par les déchèteries )**

FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS	Région AuRA (SINDRA 2019)	Pays Voironnais 2020	Pays Voironnais 2021	Pays Voironnais 2022
Recyclage	39%	39%	40%	39%
Compostage / traitement biologique	10%	17%	19%	19%
Valorisation énergétique	27%	42%	41%	42%
Incinération sans valorisation énergétique	1%	0%	0%	0%
Stockage	23%	2%	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

■ Filières de traitement des déchets



*Ces chiffres intègrent l'ensemble des déchets produits sur le Pays Voironnais (collecte sélective, déchèteries, apports volontaires et dépôts sur le Site écologique de La Buisse).*

**100 % des déchets collectés valorisés :**

**58 % des déchets ont fait l'objet d'une valorisation matière :**

- 39 % des déchets du Pays Voironnais ont été recyclés

- 19 % ont été compostés ou traitement biologique

**42 % ont fait l'objet d'une valorisation énergétique** (incinération ou utilisation en cimenterie)

**Le taux d'enfouissement est à 0 %.**



## LES INDICATEURS FINANCIERS 2022

- Coût complet HT = la totalité des charges  
**147,59 € HT par habitant (+6,4%)**
- Coût aidé HT = le coût complet - les recettes de ventes de matériaux, les soutiens des éco-organismes (ex : Eco-emballages) et les subventions  
**108,98 € HT par habitant (+4,9%)**
- Besoin en fiscalité TTC = le coût aidé HT + TVA – les contributions des usagers (redevance spéciale, facturation usagers)  
**98,70 € TTC par habitant (+3,5%)**

**→ les 3 types de coûts sont en hausse.**

Le secteur déchets est financé à **100%** par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Après une baisse en 2019, le taux de TEOM a été maintenu à 10,4 % en 2022.

## LES PROJETS 2023

- Nouvelles filières Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les articles de sport et loisirs, les articles de bricolage et les jouets, qui seront déployées en déchèteries
- Lancement de la démarche schéma directeur « déchèteries »
- Renouvellement des marchés de valorisation des déchets de déchèteries qui arrivent à échéance fin 2023
- Réflexion sur les horaires d'ouverture des déchèteries en période estivale
- Mise à jour du règlement intérieur des déchèteries
- Travail sur le projet Athanor avec la Metro

# **CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des mobilités (exercice 2022)**

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022 :

Confirmation de la reprise de la mobilité générale de la population après la crise sanitaire.

### **Pour le réseau de transports :**

- L'ensemble des indicateurs progressent significativement dans tous les domaines (recettes, fréquentation)
- Maintien de la politique d'investissement
- Poursuite de la réflexion sur la transition énergétique du parc de véhicules de transport en commun (renouvellement des marchés de la flotte prévu en 2024)
- Renouvellement du système billettique qui était obsolète

### **Pour les politiques voiture partagée et intermodalité (compétence SMMAG) :**

- Forte augmentation de l'usage du covoiturage et des parkings relais

### **Pour la politique de développement des modes actifs et du cycle**

- Pour rappel, Schéma cycle adopté en avril 2021 → 10 millions d'€ sur 10 ans, soit 24 M€ de travaux en incluant les subventions
- 2022 : phase d'étude de faisabilité des tracés identifiés et des scénarios d'aménagements avant de passer au stade opérationnel en 2023

## LES INDICATEURS TECHNIQUES DU RÉSEAU DE TRANSPORTS

Un total de 93 lignes dont :

- 4 lignes urbaines
- 10 lignes régulières périurbaines assurant les liaisons entre les communes du Pays Voironnais, à vocation commerciale, dont une ligne estivale
- 7 lignes de Transport à la Demande (TAD)
- 1 service de transport des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR)
- 71 lignes à vocation scolaire mais ouvertes à tous : ↗ de 3 % de ventes de titres jeunes
- 4 transporteurs prestataires

## LES INDICATEURS FINANCIERS

- Le coût d'exploitation est de **8 740 594 € HT (+8,4%)** : retour au fonctionnement quasi normal du réseau après la crise sanitaire.
- Les dépenses de fonctionnement (constituées à plus de 87 % par les contrats avec les transporteurs) sont en hausse à cause de l'inflation et de la hausse du coût de l'énergie.
- Le niveau d'investissement net est en hausse notamment pour la mise en accessibilité du réseau et pour la sécurisation des conducteurs (installation d'une vidéoprotection embarquée sur les lignes urbaines A et W).
- Les recettes sont en hausse grâce à l'augmentation du versement mobilité (+1,2%) et des recettes commerciales (+10,53%).

## LES INDICATEURS DE LA DYNAMIQUE COMMERCIALE DU RÉSEAU

**Hausse de l'ensemble des indicateurs mais qui ne permet toujours pas de retrouver le niveau de 2019 avant la crise sanitaire.**

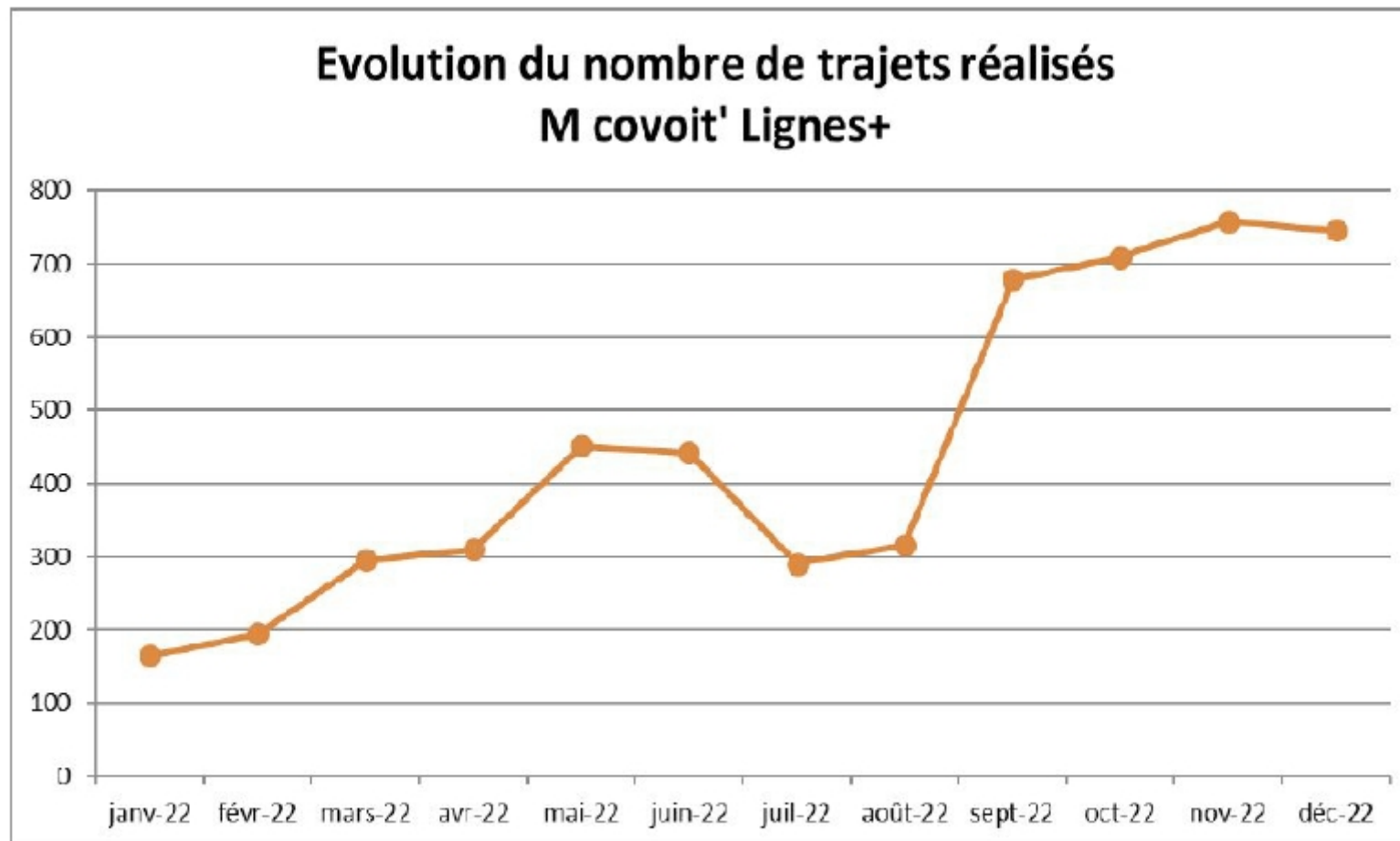
- **Fréquentation globale du réseau (+15,16%)**
- **Fréquentation du réseau urbain (+22,82%)**
- **Fréquentation des lignes interurbaines (+26,09%)**
- **Fréquentation réseau TAD ( +16,52%)**
- **Fréquentation du réseau scolaire (+1%)**
- **68,72 % des recettes se font à l' Agence Mobilité (point central de vente)**

## LES INDICATEURS DE QUALITÉ

- Baromètre de satisfaction réalisé en octobre 2020 donne une note de 7,91/10 au service de transport (↗ par rapport à 2018 avec une note de 7,59/10). Le prochain baromètre sera effectué en 2023.
- Le volume des réclamations est en forte baisse (-43%)
- Le taux de fraude est en forte baisse (-47,4%) car baisse de la fraude urbaine (82,8% des contrôles concernent le réseau urbain).



# CAPV : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des mobilités (exercice 2022)



## **Projets :**

- Evolution du parc de bus vers du plus écologique
- Renouvellement système billettiques
- Travail sur l'accroissement du réseau de transports

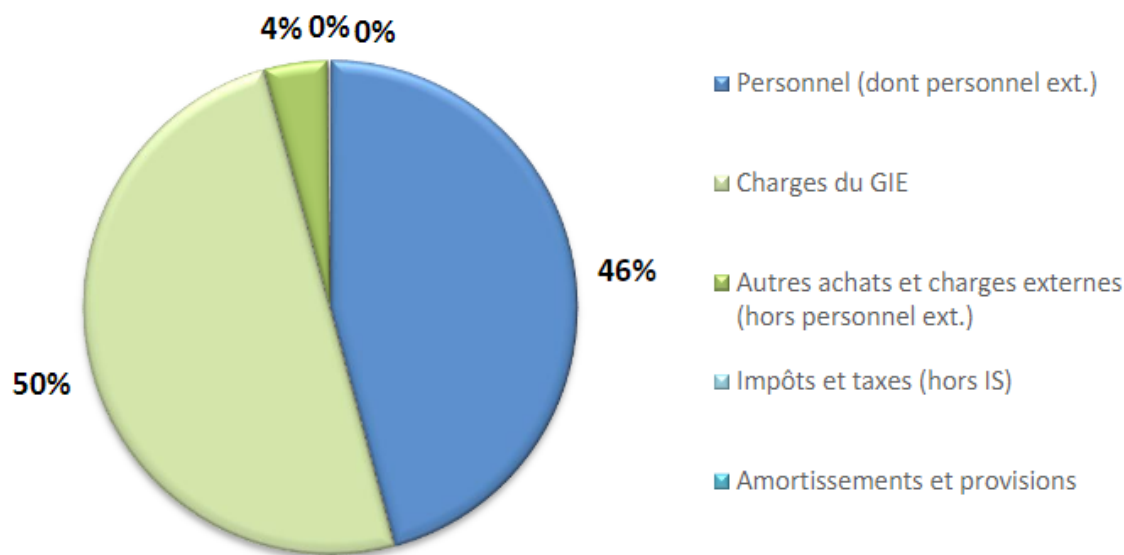
# DIRECTION GÉNÉRALE

*ISÈRE Aménagement intervient suivant 3 modes opératoires: les études/AMO, les mandats et les concessions d'aménagement. D'un point de vue comptable, seules les rémunérations sur les études et les mandats sont considérées comme de la production vendue et intégrées à ce titre au chiffre d'affaires comptable.*

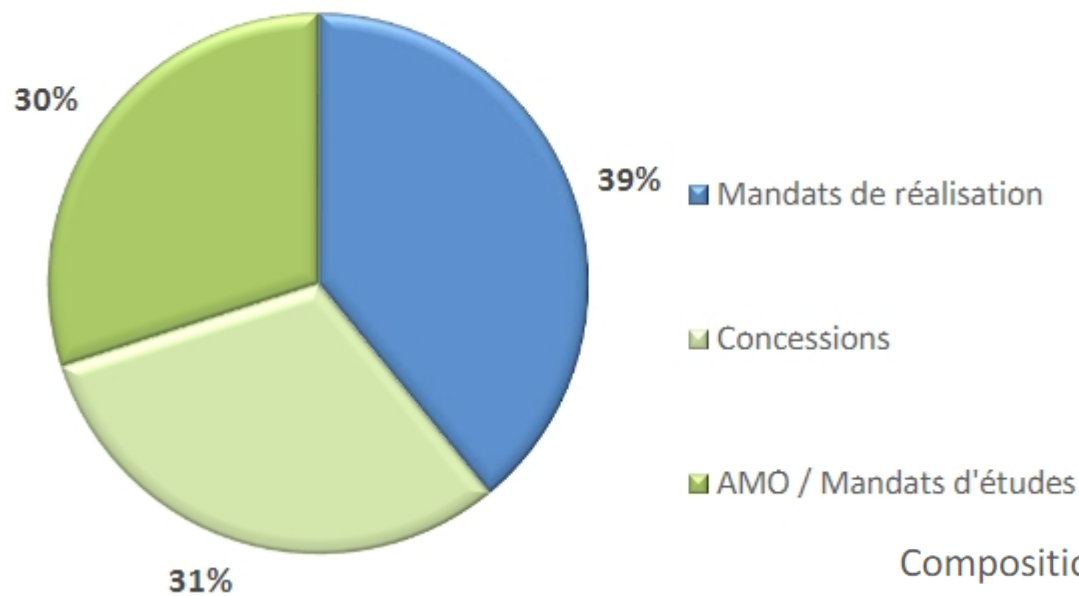
- Produit exploitation : **32 027 153 €**
- Charges d'exploitation : **32 002 313 €**

Il est précisé que la société supporte 26 769 euros de dépenses liées à du personnel mis à disposition par TERRITOIRES 38 et 1 281 845 euros de charges pour le personnel mis à disposition par le Groupement d'employeurs ELEGIA.

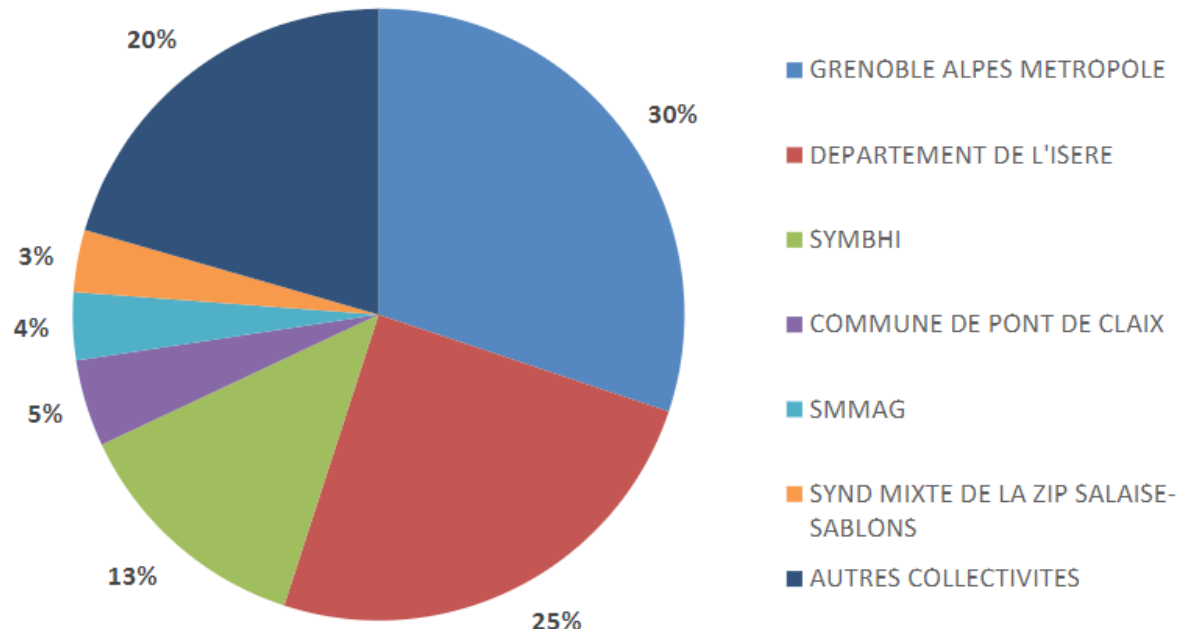
Répartition des charges d'exploitation de l'exercice 2022



Composition du chiffre d'affaires 2022



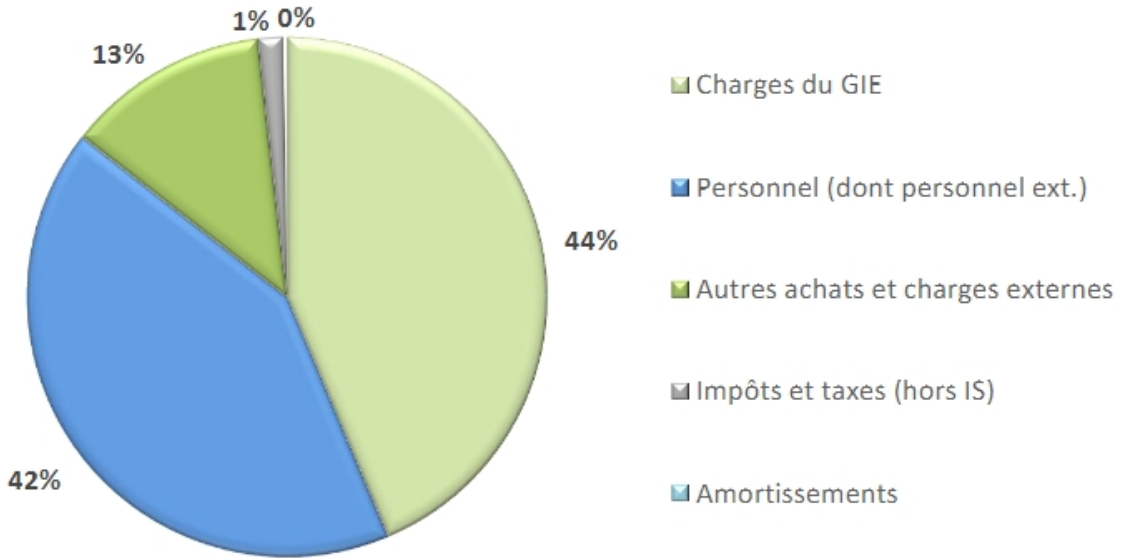
Composition du chiffre d'affaires 2022 par actionnaires



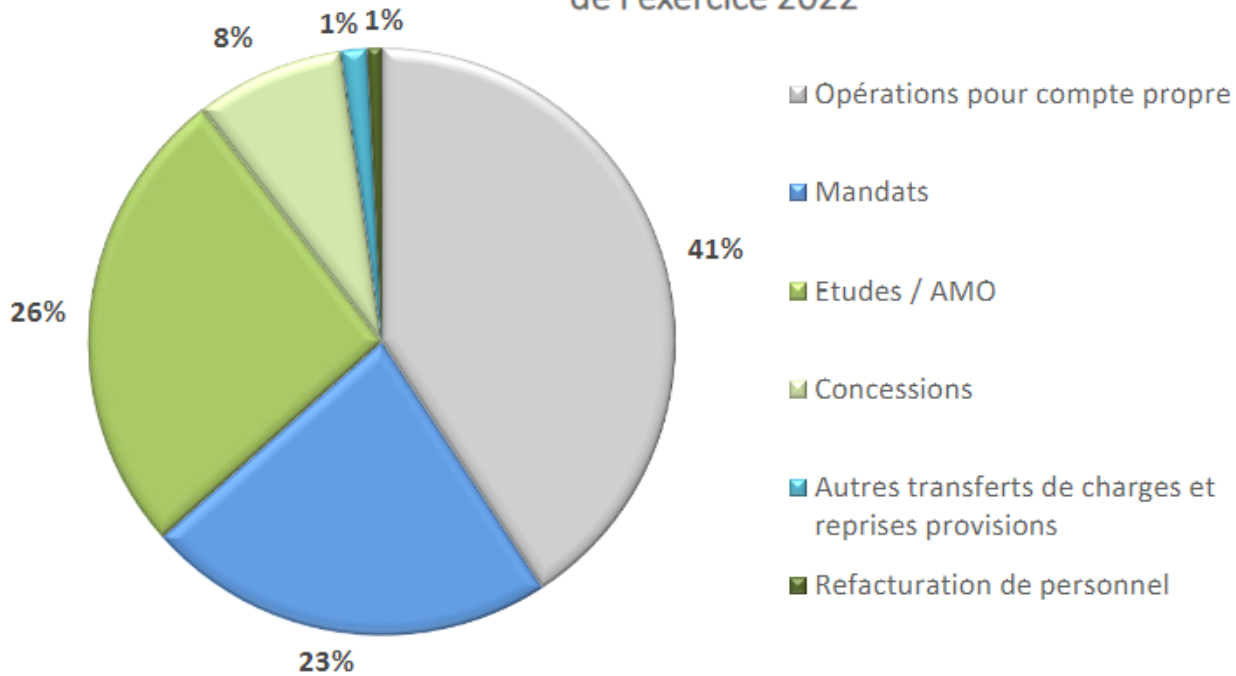
TERRITOIRES 38 intervient suivant 4 modes opératoires : les études/AMO, les mandats, les concessions d'aménagement et les opérations «en compte propre». D'un point de vue comptable, seules les rémunérations sur les études, les rémunérations sur les mandats et les produits à l'avancement sur les opérations de construction sont considérées comme de la production vendue et intégrées à ce titre au chiffre d'affaires comptable. Lorsque TERRITOIRES 38 intervient dans le cadre d'une concession d'aménagement ou d'une opération en compte propre, la société impute ses charges en compte de fonctionnement (salaires et autres charges) et effectue un transfert de charges vers le compte de l'opération.

- Produit exploitation : **28 798 625 €**
- Charges d'exploitation : **28 181 641 €**

Répartition des charges d'exploitation partie fonctionnement de l'exercice 2022



Répartition des produits d'exploitation partie fonctionnement de l'exercice 2022



# **AFFAIRES GÉNÉRALES**



- La commune est amenée à prendre en charge les frais d'obsèques pour les personnes décédées dont la situation financière ou celle de leur famille ne permet pas de pouvoir acquitter ces frais.
- Paiement aux Pompes Funèbres Municipales de Voiron d'un montant de **2 933,90 € TTC**

- Recensement du 18 janvier au 17 février 2024
- Inscription de la dotation forfaitaire de recensement au budget de l'année 2024 soit 18 011 €
- Rémunération des agents concourants au recensement sur la base de :
  - 1,30 € par feuille de logement
  - 1,50 € par bulletin individuel
  - 40 € par séance de formation obligatoire (2 séances)
  - un forfait de 100 € pour effectuer la tournée de reconnaissance
  - une prime pouvant varier entre 0 et 100 € selon la qualité du travail effectué
  - une indemnité forfaitaire de frais kilométriques pour les districts éloignés ou étendus d'un montant de 80 euros
- Coût estimé : 25 000 € à 30 000€

# FINANCES

# Finances – Décision Modificative n°2

## Budget annexe 2023

### « Voreppe Énergies Renouvelables »

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 119 792,04	0,00	42 000,00	42 000,00	1 161 792,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 119 892,04</b>	<b>0,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>1 161 892,04</b>
66	Charges financières	95 100,00	0,00	0,00	0,00	95 100,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 215 992,04</b>	<b>0,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>1 257 992,04</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	128 400,00		0,00	0,00	128 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	252 600,00		0,00	0,00	252 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>381 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>381 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 596 992,04</b>	<b>0,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>1 638 992,04</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	73 707,96
--	-----------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 712 700,00</b>
---	---------------------

# Finances – Décision Modificative n°2

## Budget annexe 2023

### « Voreppe Énergies Renouvelables »

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 521 700,00	0,00	42 000,00	42 000,00	1 563 700,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 521 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>1 563 700,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 521 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>1 563 700,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	149 000,00		0,00	0,00	149 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>149 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>149 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 670 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>1 712 700,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 712 700,00</b>
---	---------------------

# Finances – Décision Modificative n°2

## Budget annexe 2023

### « Voreppe Énergies Renouvelables »

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	19 430,00	0,00	0,00	0,00	19 430,00
21	Immobilisations corporelles	23 000,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	279 337,51	0,00	-3,00	-3,00	279 334,51
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>321 767,51</b>	<b>0,00</b>	<b>-3,00</b>	<b>-3,00</b>	<b>321 764,51</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	215 000,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>215 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>215 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>536 767,51</b>	<b>0,00</b>	<b>-3,00</b>	<b>-3,00</b>	<b>536 764,51</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	149 000,00		0,00	0,00	149 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>149 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>149 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>685 767,51</b>	<b>0,00</b>	<b>-3,00</b>	<b>-3,00</b>	<b>685 764,51</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	301 535,92
---	------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>987 300,43</b>
---	-------------------

# Finances – Décision Modificative n°2

## Budget annexe 2023

### « Voreppe Énergies Renouvelables »

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	75 344,00	0,00	0,00	0,00	75 344,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	530 956,43	0,00	0,00	0,00	530 956,43
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>606 300,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>606 300,43</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>606 300,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>606 300,43</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	128 403,00		-3,00	-3,00	128 400,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	252 600,00		0,00	0,00	252 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>381 003,00</b>		<b>-3,00</b>	<b>-3,00</b>	<b>381 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>987 303,43</b>	<b>0,00</b>	<b>-3,00</b>	<b>-3,00</b>	<b>987 300,43</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

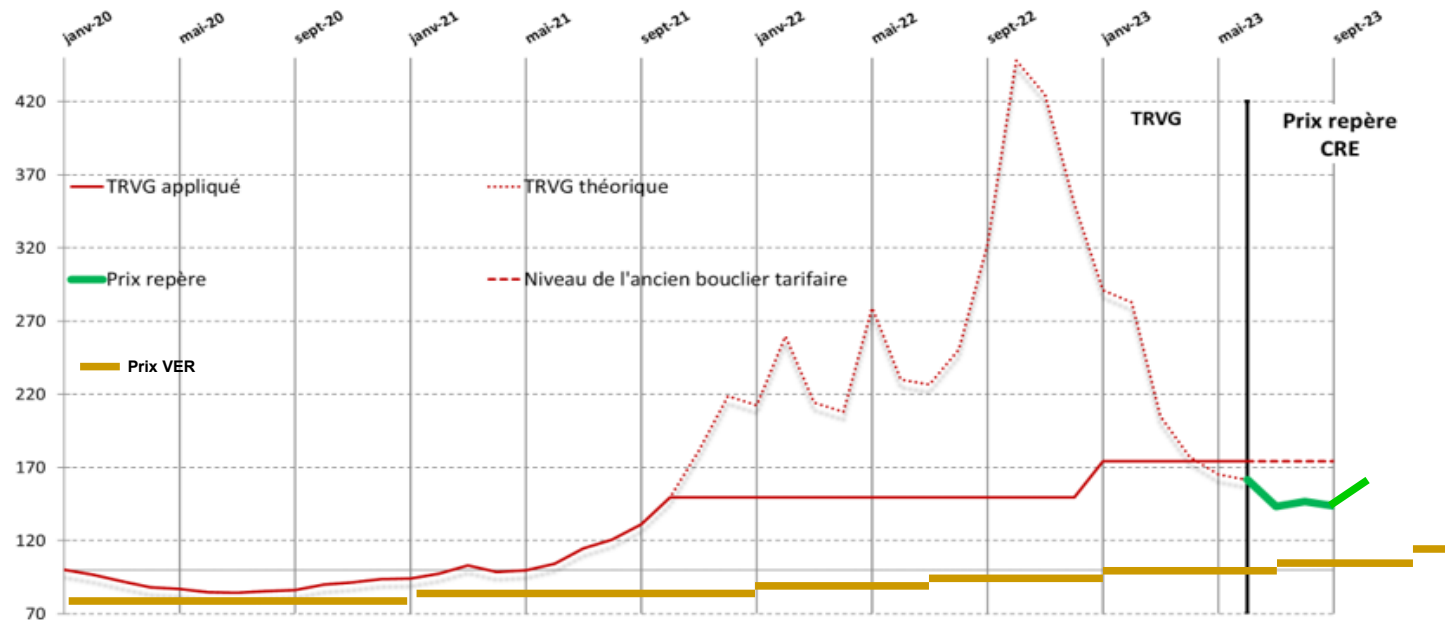
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>987 300,43</b>
---	-------------------

### Proposition d'une évolution des tarifs de +5 %

1 janv. 2020	1 janv. 2021	1 janv. 2022	1 juil. 2022	1 déc. 2022	1 juil. 2023	1 déc. 2023
41,88 €	42,73 €	43,78 €	46,00 €	48,21 €	49,90 €	52,43 €
58,92 €	60,14 €	61,09 €	61,09 €	63,51 €	65,73 €	69,00 €

1 175,59 €	1 199,54 €	1 223,81 €	1 254,83 €	1 310,10 €	1 355,89 €	1 424,04 €
2,30 %	2,04 %	2,02 %	2,53 %	4,40 %	3,49 %	5,03 %
83,97 €	85,68 €	87,42 €	89,63 €	93,58 €	96,85 €	101,72 €

Evolution du tarif réglementé de vente de gaz moyen d'Engie et du prix repère moyen, hors taxe et CTA, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (en €/MWh, base 100 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020)





## Evolution coût de production

	Saison 2021-2022	Saison 2022-2023	Evolution
P1 (combustible)	554 586,30 €	723 022,46 €	23,3 %
P2(maintenance)	190 372,28 €	206 094,29 €	7,6 %
P3(grosse réparation)	44 720,26 €	45 423,91 €	1,5 %
<b>Total</b>	<b>789 678,84 €</b>	<b>974 540,66 €</b>	<b>19,0 %</b>

On peut noter la forte augmentation du R1 lié à la forte augmentation du GAZ.

Cette volatilité sera gommée pour la saison 2023-2024 du fait du passage en prix fixe (62,89 €HT / MWh)

## *Proposition d'une évolution des tarifs de 5 %*

Poste		Unité	Montant HT	Montant TTC
<b>Consommation</b>	<b>R1</b>	€/MWh	<b>49,70</b>	<b>52,43</b>
<b>Abonnement</b>	<b>R2</b>	€/KW	<b>65,40</b>	<b>69,00</b>
Part entretien maintenance P2	r21+r22		29,06	30,66
Part gros renouvellement P3	r23		3,90	4,11
Part investissement P4	r24		32,44	34,23

## *Rappel : Tarification 1<sup>er</sup> juillet 2023*

Poste		Unité	Montant HT	Montant TTC
<b>Consommation</b>	<b>R1</b>	€/MWh	<b>47,30</b>	<b>49,90</b>
<b>Abonnement</b>	<b>R2</b>	€/KW	<b>62,30</b>	<b>65,73</b>
Part entretien maintenance P2	r21+r22		27,70	29,22
Part gros renouvellement P3	r23		3,70	3,90
Part investissement P4	r24		30,90	32,60

# RESSOURCES HUMAINES

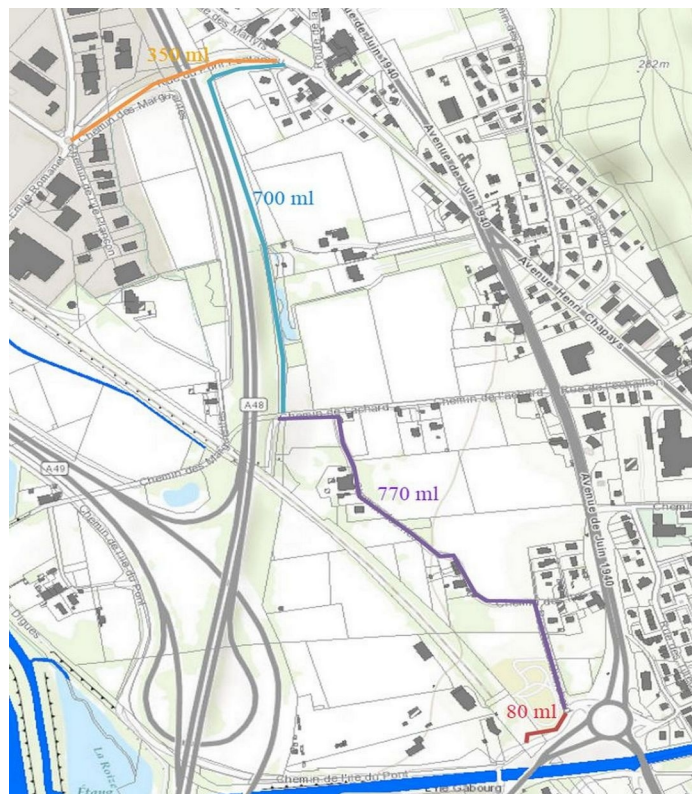
- **Pôle Aménagement durable du territoire et urbanisme – Service Bâtiment**

Dans le cadre des besoins de service, il est proposé de :

- créer un poste titulaire à temps complet du Cadre d'emploi des Ingénieurs (Conducteur d'opération)
- Suppression du contrat de projet (conducteur d'opération) à temps complet après consultation du CST

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE  
PUBLIC  
URBANISME  
CADRE DE VIE  
MOBILITÉ**

# Espace public – Liaison cyclable Pont de Fontanieu / Giratoire de la RD3 - Validation de l'avant-projet (AVP) et de la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage Pays Voironnais / Commune de Voreppe



## 1.130 ml de « voie verte » et 770 ml en partage de Voirie :

- Reprise enrobés pont de Fontanieu dont 3 mètres en voie verte,
- Création Voie verte de 3 mètres de large du pont de Fontanieu → chemin de l'Achard au droit du domaine autoroutier,
- Renforcement du partage de voirie (marquage, signalisation, ...) Chemin des Iles / Chemin de l'Achard / Rue Raoul Blanchard
- Aménagement de 80 ml de voie verte de 3 mètres de large pour relier, la Rue Raoul Blanchard à l'ouvrage existant sous le RD3

### • **Synthèse des coûts**

- Total aménagement : 422 990,67 € HT, soit 507 588, 81 € TTC
- Part Ville de Voreppe (1/2 chaussée pont de fontanieu) : 29 459,38 € HT, soit 35 351,26 € TTC

### • **Marché travaux** : accord cadre à bon de commande CAPV attribué à COLAS

### • **Planning** : début des travaux prévu fin 2023

# Espace public – Convention de financement pour l'enfouissement des réseaux aériens dans le cadre de l'opération Chapays – Champ de la Cour

- La CAPV assure la Maîtrise d'Ouvrage du projet d'aménagement du quartier Chapays – Champ de la Cour, au titre de sa compétence « opérations d'aménagement structurantes
- Le programme prévoit l'enfouissement des réseaux aériens présents dans le périmètre d'opération
- Total prévisionnel opération de 768.802,80 € dont 490.721,46 € à la charge de la Ville
- La Commune à solliciter la CAPV pour le remboursement des dépenses correspondantes.

## ➤ Calendrier prévisionnel :

Travaux réalisés en plusieurs phases, en accompagnement des travaux d'équipements publics portés en maîtrise d'ouvrage directe par le Pays Voironnais :

- 2022-23 : rue de l'Échaillon / placette publique
- 2024-25 : avenue Chapays
- 2026-27 : chemin des Buis



# Espace public – Convention relative à l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » - GEPU - CAPV / Ville

- **CONTEXTE :**

- Loi 03/08/2018 : Mise en œuvre du transfert des compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes
- Depuis 2020 = Signature d'une convention de prestations de services entre les communes et la CAPV pour certaines missions de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines

- **DURÉE :**

- Du 1<sup>er</sup>/01/023 au 31/12/2023 (reconduction tacite 4 fois à son terme)

- **OBJECTIF DE LA CONVENTION :**

- Préciser les conditions techniques, administratives et financières de l'exercice de cette compétence
- Rappeler que les charges d'investissement sont supportées par la CAPV et que les charges de fonctionnement par les deux entités

- **MODALITÉS FINANCIÈRES :**

- Rémunération forfaitaire annuelle de 54 907 €



# Habitat – Restructuration urbaine du quartier de Bourg Vieux – Autorisation de démolition du bâtiment Fougères - Reconstitution des logements de Pluralis

## • Contexte :

- Pluralis a déjà engagé les études pour la deuxième tranche de restructuration urbaine du quartier.
- Dans ce cadre Pluralis envisage la démolition du bâtiment F (37 logements)



### En préalable :

- Démolition du bâtiment Fougères
  - Fléchage de la reconstitution de l'offre hors site
  - Autorisation préfectorale
- Réhabilitation et résidentialisation des bâtiments Digitales, Edelweiss, Gentianes et Hortensias

# Habitat – Restructuration urbaine du quartier de Bourg Vieux – Autorisation de démolition du bâtiment Fougères - Reconstitution des logements de Pluralis

- **Demande :**

- Demande d'autorisation préalable de la Commune et le fléchage retenu pour la reconstitution des 56 logements correspondant hors site, condition nécessaire au dépôt du dossier de demande d'autorisation préfectorale.

- **Proposition :**

- Autoriser la démolition
- Reconstitution : 1/1 logements locatifs sociaux, sur terrains mis à disposition par la Ville à Pluralis
  - Une vingtaine de logements locatifs sociaux  
→ OAP du Chevalon
  - Une vingtaine de logements locatifs sociaux  
→ OAP des Rayettes à moyen terme
  - Les logements restants en diffus en fonction des opportunités foncières (BRS, ...)

# Foncier – Opération Gare – Sortie de portage Établissement Public Foncier Local au profit de la SDH – Soutien à la production de logements à caractère social – Convention de participation financière

✓ Terrain de l'ancien hôtel de la gare (Portage EPFL pour la Ville 640 K€)  
→ 460 K€ (murs) & 180 K€ (bail)

✓ Sortie de portage → SDH

✓ Prix de revient EPFL : 751.594 € HT  
(+ démolition + réactualisation)

✓ Offre foncière SDH : 345.972 € HT

✓ Déficit foncier : 405.622 € HT

✓ Décote EPFL : 75.159 € (10%)

✓ Participation ville : 330.463 € Net

✓ Programme de 11 logements en BRS



✓ Convention de participation financière d'équilibre d'un montant maximum de 35 000 € Net

**CULTURE  
ANIMATION  
SPORT  
ASSOCIATIONS  
RELATIONS  
INTERNATIONALES**

# CULTURE

- La délibération DE230511AV9449 du 11 mai 2023 fixe les critères pour la tarification des salles festives municipales aux associations voreppines :
  - Associations type 3
    - Gratuité 2 fois par an,
    - Payant pour les autres événements sauf pour les événements à caractère humanitaire, culturel et les collectes
  - Associations type 1 et 2
    - Payant pour les autres événements sauf pour les événements à caractère humanitaire, culturel et les collectes

Pour rappel des différents types



## COMMENT LA VILLE SOUTIENT LES ASSOCIATIONS ?

CONDITIONS		PACK 1	PACK 2	PACK 3	AVANTAGES	PACK 1	PACK 2	PACK 3	
CONTACT RÉFÉRENT	NOM DU CONTACT	✓	✓	✓	PACK VISIBILITÉ	✓	✓	✓	
	ADRESSE MAIL	✓							REPROGRAPHIE
	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE								GUIDE DES ASSOCIATIONS
									ÉCHO DES ASSOCIATIONS VÉMOI
				PANNEAUX ÉLECTRONIQUES D'INFORMATION					
ÊTRE CONSTITUÉ EN ASSOCIATION DE LOI 1901		✓	✓	✓	STAND FORUM DES ASSOCIATIONS				
AVOIR SON SIÈGE À VOREPPE		✓	✓	✓	SALLE DE RÉUNION POUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE <sup>1</sup>	✓	✓	✓	
ASSISTER À LA RÉUNION DES PRÉSIDENTS			✓	✓	SOUTIEN LOGISTIQUE <sup>1</sup>		✓	✓	
AVOIR DANS SON BUREAU UN RÉSIDENT VOREPPIN			✓	✓	PRÊT DE VÉHICULE / REMORQUE <sup>1</sup>		✓	✓	
AVOIR UN MINIMUM DE 30 % D'ADHÉRENTS VOREPPINS			✓	✓	CRÉNEAUX RÉGULIERS D'ACTIVITÉ <sup>1</sup>		✓	✓	
ÊTRE SIGNATAIRE DE LA CHARTE DE LA VIE ASSOCIATIVE <sup>4</sup>			✓	✓	LOCAUX DÉDIÉS <sup>1</sup>			✓	
S'ENGAGER DANS LE CONTRAT DE PARTENARIAT <sup>4</sup>			✓	✓	LOCAUX DE STOCKAGE <sup>1</sup>			✓	
TRANSMETTRE LE BILAN ASSOCIATIF <sup>4</sup>			✓	✓	SUBVENTION <sup>2</sup>			✓	
S'ENGAGER DANS LE CONTRAT RÉPUBLICAIN <sup>4</sup>			✓	✓		FONCTIONNEMENT			✓
PARTICIPER À DES ANIMATIONS DE LA VIE LOCALE				✓	PROJET	✓	✓	✓	
					GRATUITÉ SALLE FESTIVE ANIMATION VIE LOCALE <sup>1 ET 3</sup>		1 FOIS	2 FOIS	
ÊTRE À JOUR DANS LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS	STATUT	✓	✓	✓	SALLE FESTIVE TARIF ASSOCIATIF <sup>1</sup> (20% DU TARIF VOREPPIN)	✓	✓	✓	
	COMPTE RENDU D'AG	✓	✓	✓					
	BILAN MORAL		✓	✓					
	BILAN FINANCIER		✓	✓					



INCLUS DANS LE PACK

<sup>1</sup> EN FONCTION DES DISPONIBILITÉS

<sup>2</sup> EN FONCTION DES CRÉDITS DISPONIBLES ET ÉGIBILITÉ DU DOSSIER

<sup>3</sup> PAVANT AU-DELÀ DU NOMBRE DE GRATUITÉ ACCORDÉE (SAUF HUMANITAIRE,....)

<sup>4</sup> POUR LES ASSOCIATIONS N'AVANT PAS DÉPOSÉ LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Les modifications concernent :
  - Associations type 3
    - Gratuité 2 fois par an,
    - Payant pour les autres événements sauf pour les événements ouverts à tous à caractère humanitaire, culturel, les collectes, les œuvres sociales et scolaires.
    -
  - Associations type 2
    - Gratuité 1 fois par an,
    - Payant pour les autres événements sauf pour les événements ouverts à tous à caractère humanitaire, culturel, les collectes, les œuvres sociales et scolaires.
  - Associations type 1
    - Payant sauf pour les événements ouverts à tous à caractère humanitaire, culturel, les collectes, les œuvres sociales et scolaires.



## **Culture – Convention de dépôt d’objet de musée entre la ville de Voreppe et le Conseil Départemental de l’Isère**

- Convention de prêt, entre le Conseil Départemental et la Ville de Voreppe, du tableau nommé « La défense de Voreppe contre les Allemands, 22 juin 1940 » de Louis Christolhomme pour être présenté dans le parcours permanent du Musée de la Résistance et de la Déportation de l’Isère.
- L’objectif est d’établir les conditions de prêt mais également les frais de réparation, pris en charge totalement par le dépositaire
- Durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction

- Montant définitif opérations porche façade occidentale + sol au pied du parvis = 331 325,21 € TTC
- Montant définitif honoraires porche façade occidentale + sol au pied du parvis = 40 421,68 € TTC
- Estimation du montant de la subvention octroyée = 255 242 €



- Montant définitif opérations Clocher total + Transept Nord + cour du chevet = 1 810 836 € TTC
  - Montant définitif honoraires Clocher total + Transept Nord + cour du chevet = 188 327 € TTC
- Estimation du montant de la subvention octroyée = 989 593 €



# ASSOCIATIONS

# Associations – Soutien aux associations – Attribution de subventions au titre de l'année 2023

## - Subventions projets

Nom de l'association	Projet	Proposition élus
Voreppe Basket Club	Marché de Noël	700,00 €
Pays Voironnais Volley Ball	Journée Volley et solidarités	700,00 €
Objectif Photo	Pucier Photo / Vide grenier	300,00 €
Gars de Roize	chantons noel	300,00 €
AMIVE	Attrait Touristique de Voreppe	500,00 €
Voreppe Mon Village	exposition voiture 2023, marché de Noël et animations de fin d'année	1 060,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 560,00 €</b>

## - Subvention de fonctionnement :

Nom de l'association	Proposition élus
Objectif Photo	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>200,00 €</b>

➤ Soit un montant total de 3 760 €

# SPORT

## **Sport – Convention tripartite relative à l'utilisation des équipements sportifs de la commune de Voreppe**

- Convention tripartite relative à l'utilisation des équipements sportifs de la commune entre le Conseil Départemental de l'Isère, le collège André Malraux et la Ville.
- La présente convention prend effet pour une année civile à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle sera ensuite renouvelable annuellement « par tacite reconduction » dans la limite de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028.
- Objectif :
  - ◆ Fixer les conditions d'utilisation par les élèves du collège appartenant la Ville et la participation du Conseil Départemental aux frais de fonctionnement de ces équipements.

**Merci de votre attention**